

---

**Rapport d'information de la commission de la sécurité du 12 février 2025**

Rapporteur d'information : Johan MARTENS

**INTÉGRATION DE LA COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DE VERNIER (CP51) AU GROUPEMENT SIS**

Présenté par : le Lieutenant-Colonel Frederic JACQUES, Commandant adjoint SIS – Service d'incendie et de secours, M. Saman ABDULAZIZ et M. Pascal BRUNNSCHWEILER, Nouveau et ancien Commandants CP51.  
Également présent : M. Patrick GRUNDER, Chef du service de l'espace public.

M. STAUB, Maire, indique que le Conseil administratif a pris la décision que la Compagnie des sapeurs-pompiers volontaires de Vernier (CP51) allait intégrer le Groupement SIS au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Genève se pose depuis longtemps la question de la protection incendie sur tout le Canton. Historiquement, il s'agissait d'abord d'une compagnie, puis d'un service de la Ville de Genève qui assurait la protection incendie professionnelle sur le Canton (le SIS dépendait de la Ville de Genève). Les communes, avaient, et ont toujours, des services de pompiers volontaires, sur horaires et pour des missions différentes. La réorganisation de ces services évolue avec les enjeux de densification de la population, les feux qui se complexifient et les matières dangereuses.

Un projet qui voulait fusionner le service des pompiers de l'aéroport et le SIS a échoué. Il n'est pas possible de continuer à demander à la Ville de Genève d'assumer l'entièreté des frais liés à la question des pompiers professionnels et d'avoir la responsabilité d'un seul service pour ce type d'enjeux. Ceci a mené au projet de réforme.

En 2017, l'Association des communes genevoises (ACG) a décidé d'aller de l'avant à ce sujet. La question des pompiers professionnels a été traitée en premier, puis celle des pompiers volontaires avec la création du Groupement SIS au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Ce groupement intercommunal est gouverné par un Comité de 9 personnes, et présidé par la Ville de Genève. M. STAUB en est membre au nom des communes genevoises et en tant que représentant de la Ville de Vernier.

L'évolution de la relation entre le nouveau Groupement SIS et les pompiers volontaires. Un ensemble de réflexions a donné lieu au rapport Senglet, puis à un certain nombre de lignes directrices, dont l'idée ne pas forcer l'intégration avec une structure déjà pensée, mais d'accueillir progressivement les compagnies qui voulaient y entrer.

À noter que le fait d'intégrer le mouvement SIS ou pas ne change pas la mission des pompiers volontaires, un règlement et un concept listent les missions.

Il était impossible de penser intégration si la Ville de Genève était seule maître à bord. La gouvernance est donc mélangée : il y a six représentants des communes et 3 représentants de la Ville de Genève. La majorité des communes ayant des sapeurs-pompiers volontaires n'ont pas encore procédé à cette intégration. La décision est de procéder à l'intégration du Groupement petit à petit, commune après commune. Les différents dossiers sont très hétérogènes, car les menaces ne sont pas les mêmes selon les communes. Il y a 19 compagnies qui ont sollicité le fait de pouvoir entrer dans ce programme. Vernier est l'une des 4 premières communes à entrer dans le Groupement avec Versoix, Cologny et Chancy.

Le Conseil administratif a choisi de faire entrer la Compagnie CP51 dans le Groupement SIS. La Compagnie des sapeurs-pompiers de Vernier a plus de 200 ans et une histoire importante derrière elle. L'activité effectuée a changé avec la société. Il y a notamment moins de pompiers volontaires mobilisables. Il n'est pas facile de mobiliser des gens de piquet selon les dates (vacances, jours fériés). Dans 10, 15 ou 20 ans, personne ne peut garantir qu'il y aura un nombre de personnes suffisant pour assurer des missions à la charge des pompiers volontaires sur la Commune. En entrant dans le Groupement SIS, les pompiers volontaires auront l'occasion de suivre des formations continues supplémentaires. Cela offre des perspectives d'intervention différentes et il serait possible de mobiliser des pompiers volontaires pour réaliser des tâches spécifiques, en dehors des horaires habituels.

La mutualisation permettra ainsi de s'assurer qu'il y ait un effectif suffisant, formé pour diverses interventions.

La Ville de Genève prend en charge une grande part de la partie financière en année 1, avant que toutes les communes ne soient intégrées. La Commune de Vernier aura CHF 300'000.00 de moins dans le budget communal.

L'avantage d'entrer parmi les premières compagnies volontaires dans le Groupement SIS est la possibilité de coconstruire le modèle. Pour un montant de CHF 240'000.00 net d'économie projetée.

Pour le Lieutenant-Colonel JACQUES, tout le monde sera gagnant avec cette intégration. Le Groupement SIS assure, par le biais des actuels sapeurs-pompiers volontaires, des missions très particulières : l'engagement du poste médical avancé, l'engagement des unités mobiles de contamination de masse en cas d'événement chimique grave, l'engagement des berges de pompage lourdes (inondations massives), les aides au commandement et les aides à la conduite engagée. Il s'agit de missions très particulières assurées actuellement par les sapeurs-pompiers volontaires du Groupement (ex de la Ville de Genève), en plus de leur mission de sapeurs-pompiers de base. Il s'agit d'une charge lourde, et il est indispensable de pouvoir renforcer leurs équipes. Cela permettra aux sapeurs-pompiers qui vont intégrer le Groupement de suivre des formations complémentaires actuellement inaccessibles. En effet, un sapeur-pompier volontaire d'une commune aura la possibilité de se former selon ses capacités en complément à son activité.

Un commissaire (PLR), peu favorable à cette intégration, demande si le Conseil municipal aura encore son mot à dire et si cette intégration permettra aux pompiers volontaires de Vernier de se motiver à se spécialiser. Il demande si l'État-major de Vernier restera motivé. Vernier n'est pas une compagnie de pompiers ordinaire, avec notamment la présence de cuves de pétrole et d'hydrocarbures. Longtemps, la Ville de Vernier avait une section militaire de pompiers, aujourd'hui disparue. De plus, que devient l'intégration au groupement de la section TREXA (train d'extinction d'armée) financée partiellement par les pétroliers comme « pompiers d'entreprise ».

M. STAUB répond qu'en effet les achats ne seront plus de la compétence des Conseillers municipaux, mais du Conseil intercommunal. Le but de cette intégration est également d'économiser de l'argent. S'il y a mutualisation, il n'y aura plus d'achats séparés. M. STAUB ne sera plus le supérieur pour les pompiers de la Commune de Vernier, qui devront se référer à l'État-major. Concernant la section TREXA, la Commune a annoncé aux pétroliers que Vernier ne se considérait plus être la Compagnie en charge de leur défense incendie, en raison du flou juridique pour savoir à qui revenaient les responsabilités, mais la connaissance des pompiers et de la section TREXA sera valorisée, car il y a une volonté de développer, chez les pompiers volontaires, cette compétence plus large de feux industriels.

Le Lieutenant-Colonel JACQUES ajoute que le Groupement SIS va bénéficier de l'expérience acquise par la section TREXA avec l'intégration de spécialistes pour les feux industriels au sein du Groupement SIS.

Un commissaire (LE CENTRE-VL) demande ce qu'il adviendra de la caserne et du matériel à Vernier et comment se passera le recrutement dans le futur. M. STAUB répond que la caserne et le matériel seraient mis à disposition, gratuitement les 10 premières années, du Groupement SIS pour sa gestion. Après cela, la Ville de Genève payera un loyer si besoin. Concernant les locaux adjacents (salle de réunion des pompiers volontaires, des Sauveteurs auxiliaires, et des Samaritains), ils seront soit mis à disposition du SIS pour leurs sociétés, soit la Commune les garde et les met à disposition pour des réunions. Cela sera inscrit dans une convention. Le matériel déjà amorti sera cédé gratuitement, car il n'a plus de valeur. S'il a une valeur résiduelle, le SIS payera l'amortissement.

M. ABDULAZIZ ajoute que le recrutement sera géré par la Compagnie de Vernier. Le signataire final sera le commandant de l'État-major du Groupement.

Un commissaire (LES VERT.E.S) demande ce que vont devenir les actuels pompiers volontaires de la Compagnie CP51. M. STAUB répond que celles et ceux qui intégreront les sapeurs-pompiers volontaires continueront à effectuer des missions entre 19h00 et 06h00, mais sous l'étiquette de volontaires du Groupement SIS, avec un numéro de compagnie. Ils pourront cependant peut-être rejoindre les pompiers professionnels pour des missions qui étaient jusqu'alors effectuées par les pompiers volontaires de la Ville de Genève.

Le Lieutenant-Colonel JACQUES indique que l'État-major, constitué de professionnels (pompiers et personnes civiles), est une vraie nécessité pour le Groupement SIS, mais qu'ils ont besoin des compagnies volontaires, car ils n'ont pas les ressources logistiques nécessaires.

Un commissaire (MCG) demande quel est le risque réel d'un accident avec les citernes et comment les pompiers s'y préparent. Le Lieutenant-Colonel JACQUES répond que les pompiers s'entraînent régulièrement en France, en région parisienne, dans un institut avec possibilité de mettre le feu à des citernes. Les schémas d'intervention sont prêts et calés par rapport à des retours d'expérience dont ont pu bénéficier d'autres corps de pompiers à travers le monde, qui ont connu des feux dans des dépôts pétroliers. Ce type d'incendie est très rare, car les citernes sont protégées par un système d'extinction.

M. STAUB remercie les commissaires pour leurs questions et indique que l'administration les tiendra au courant des évolutions. Il ajoute que le 17 mai prochain, une cérémonie est organisée en l'honneur du nouveau commandant, à laquelle tous les commissaires sont invités.

---

<sup>1</sup> Pour info lire le rapport de la M 096 – 21.04